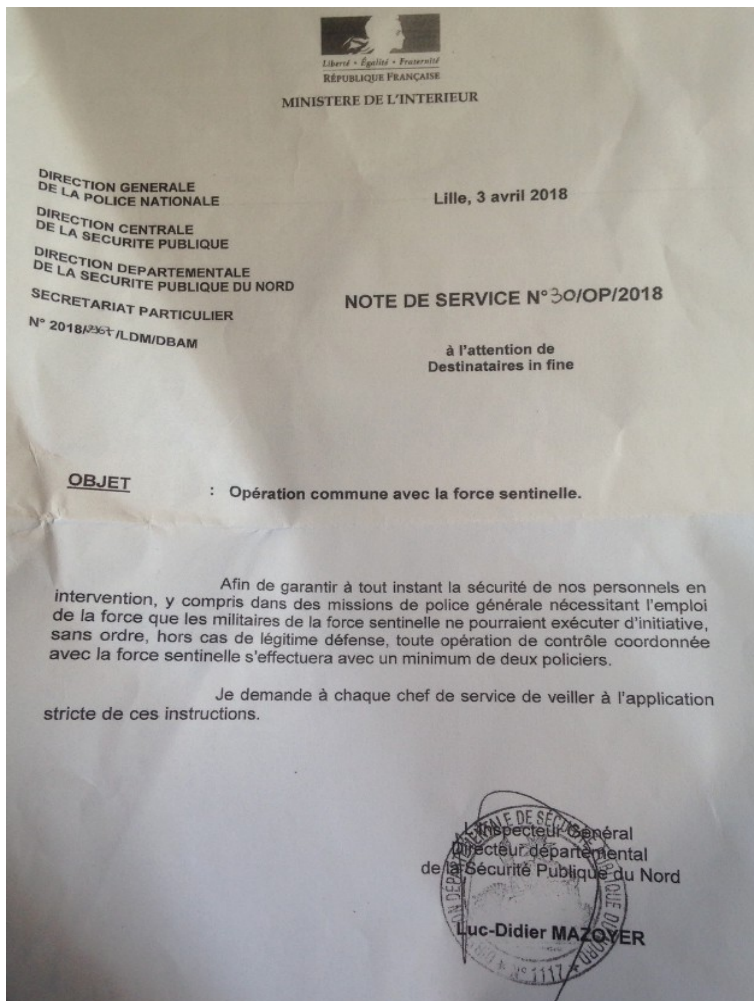




RAPPEL DE LA NOTE DU Directeur départemental Nord



L'UNSA Police est intervenue pour dénoncer une incohérence.

M. le DDSP 59 a rédigé une note le 03 avril 2018 pour donner des instructions claires, nettes et précises.

« Il est inconcevable que des services se garderaient d'appliquer les instructions du directeur départemental. Si tel est le cas L'UNSA Police interviendra. Le DDSP 59 demande à chaque chef de service de veiller à l'application stricte de ses instructions, afin de garantir à tout instant la sécurité des personnels... aussi toute opération de contrôle coordonnée avec la force sentinelle doit s'effectuer avec un minimum de 2 policiers statutaires. Il ne serait en être autrement ! »

Jean-Marc TRANCHANT
secrétaire zonal

UNSA Police, le langage de vérité !